



Appel à candidatures par professionnalisation de deux sapeurs-pompiers ambulanciers dispatchers pour l'Etat major et Services, au sein de la Zone de secours Hesbaye (Province de Liège)

En séance du 22 avril 2021, le Conseil de zone a approuvé les modifications au plan du personnel et a déclaré la vacance d'emploi pour le recrutement, par professionnalisation de deux sapeurs-pompiers ambulancier dispatcher pour l'Etat-Major & Service.

La professionnalisation dans la même zone est le passage du membre du personnel volontaire à un emploi déclaré vacant de personnel professionnel, dans le même grade ou dans un grade inférieur et au sein de la même zone (AR 19.04.2014 – art. 89).

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

Conditions à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- 1° être nommé comme membre du personnel volontaire ;
- 2° remplir les conditions énoncées dans la description de fonction ;
- 3° disposer d'une ancienneté de grade, dans le même grade et/ou dans un grade supérieur d'au moins deux ans, stage de recrutement non compris ;
- 4° disposer de la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de sa dernière évaluation ;
- 5° : ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée ;
- 6° : être détenteur du brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier ;
- 7° : être détenteur du permis B.

La candidature doit être motivée.

Le candidat retenu sera attaché à la Zone de secours et n'est donc pas lié à un poste de secours.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra pouvoir assurer les autres fonctions existantes au sein de la zone de secours en cas de changement de l'organisation de celle-ci.

Epreuve de sélection – concours :

L'épreuve de professionnalisation se déroule sous forme orale. Elle permettra d'apprécier la motivation, l'engagement, la disponibilité et la conformité du candidat avec la description de fonction.

Un règlement d'épreuve est joint au présent appel à candidatures, lequel précise le contenu de l'épreuve, le stage et la nomination, ainsi que la composition du jury.

Descriptions de fonction :

	<u>Description de fonction</u> Sapeur-pompier
Objectifs	<ol style="list-style-type: none">1. Effectuer les tâches d'exécution opérationnelles dans le cadre des missions de base afin de garantir le bon fonctionnement opérationnel de la zone.2. Appliquer la politique de sécurité afin d'exécuter de manière sécurisée les opérations de secours.
Description	<p>Le sapeur-pompier collabore avec l'équipage d'un véhicule d'incendie (autopompe multifonctionnelle, auto-échelle, etc.). Il a des missions, compétences et responsabilités relatives à l'exécution et au soutien opérationnel lié aux domaines d'activité opérationnels. En outre, il exécute des missions données par le chef des opérations et lui notifie toujours ses constatations. Il utilise ensuite le matériel standard des véhicules d'incendie, complété éventuellement des moyens nécessaires d'autres véhicules.</p>
Tâches-clés et domaines d'activité	<p><u>Finalités-clés</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. <u>Collaborateur opérationnel fonction de base (intervention)</u> <p>Participer aux interventions afin de réaliser les objectifs opérationnels de la zone.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Lutter contre les incendies et les explosions au sens le plus large du terme.- Sauver des personnes se trouvant dans des situations dangereuses, protéger leurs biens et assurer le soutien logistique des actions de sauvetage spécialisées.- Limiter la libération de substances nuisibles à l'environnement et en assurer le nettoyage ainsi qu'assurer le soutien logistique des équipes spécialisées lors des interventions en cas d'incident impliquant des substances dangereuses.

	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer divers travaux techniques (de sauvetage) en mettant à disposition du matériel de sauvetage spécialisé dans les circonstances les plus diverses. <p>2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u></p> <p>Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour soi-même, ses collègues et les personnes en détresse.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. - Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone. 																					
Place dans l'organisation	<p><u>La fonction est dirigée par :</u> Le sapeur-pompier est placé sous la direction hiérarchique du cadre moyen ou supérieur, mais peut, dans des situations d'intervention, travailler également sous la direction d'un caporal.</p> <p><u>La fonction ne dirige pas :</u> /</p>																					
Éléments de réseau	<p><u>La fonction reçoit des informations de :</u></p> <table border="1" data-bbox="544 1133 1390 1335"> <tr> <td>Sous-officier dirigeant</td> <td>Avis oraux</td> <td>Contact personnel</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Décisions</td> <td>Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td>Officier supérieur</td> <td>Décisions</td> <td>Lettre, mail,...</td> </tr> <tr> <td>Collègues</td> <td>Questions orales et écrites, avis,...</td> <td>Informel</td> </tr> </table> <p><u>La fonction fournit des infos à :</u></p> <table border="1" data-bbox="544 1435 1390 1630"> <tr> <td>Sous-officier dirigeant</td> <td>Questions orales et écrites, avis,...</td> <td>Contact personnel</td> </tr> <tr> <td>Collègues</td> <td>Questions orales et écrites, avis,...</td> <td>Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> <tr> <td>Citoyens</td> <td>Questions orales, avis,...</td> <td>Contact personnel, informel, mail,....</td> </tr> </table>	Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel		Décisions	Contact personnel, informel, mail,....	Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel	Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
Sous-officier dirigeant	Avis oraux	Contact personnel																				
	Décisions	Contact personnel, informel, mail,....																				
Officier supérieur	Décisions	Lettre, mail,...																				
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel																				
Sous-officier dirigeant	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel																				
Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																				
Citoyens	Questions orales, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....																				
Autonomie	<p><u>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix d'une solution alternative si, en raison d'une modification imprévisible ou d'une évolution rapide de la situation, la méthode de résolution préconisée ou prévue dans la procédure est infaisable en raison d'un risque important pour sa propre sécurité. - L'interruption d'une mission opérationnelle, pour autant qu'un danger grave existe pour sa propre sécurité et qu'aucune autre solution ne soit possible pour mener à bien la mission. - Le choix d'une meilleure solution si une modification imprévisible ou une évolution rapide de la situation rend la méthode de 																					

	<p>résolution préconisée ou prévue dans la procédure moins adaptée ou si une meilleure solution se présente et si le supérieur hiérarchique n'est pas/ne peut pas être joignable à temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le timing et la méthode d'exécution concrets d'une mission, dans les limites établies par le supérieur et les procédures opérationnelles. <p><u>La fonction doit demander l'autorisation pour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix de la procédure d'engagement et les dérogations éventuelles à cette procédure lors de l'exécution des tâches opérationnelles. - Toute initiative qui ne lui est pas confiée par son supérieur, par le règlement de travail ou d'ordre intérieur du service. - Toute activité qui influence l'opérationnalité du service, sans que des règles spécifiques n'aient été convenues en ce qui concerne la garantie de l'opérationnalité au cours de cette activité. 	
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le sapeur-pompier se situe au niveau du recrutement. Il est l'exécutant au sein de l'organisation de l'équipe d'incendie.
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible
	Niveau	Sixième année enseignement secondaire professionnel
	Recrutement	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	Cf. statut administratif et pécuniaire
	Diplôme	Obtention du brevet BO1 pendant le stage

	<p><u>Description de fonction</u></p> <p>Secouriste - ambulancier</p> <p>(cadre opérationnel)</p>
	<p>Cette fonction est en principe associée au cadre de base, cadre moyen ou lieutenant.</p> <p>La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.</p>

	Il est toutefois possible que, dans certaines zones, l'ambulancier entré en service n'effectue aucune tâche opérationnelle de sapeur-pompier et n'ait pas un grade de pompier. (AR 23/08/2014)	
Description	<p>Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.</p> <p>A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.</p> <p>Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.</p> <p>Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.</p> <p>Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.</p> <p>Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.</p>	
Tâches-clés et domaines d'activité	Pour la fonction de secouriste-ambulancier, il est renvoyé au profil de compétences rédigé par le SPF Santé publique.	
	<p>La description de fonction pour les parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Place dans l'organisation • Eléments de réseau • Autonomie • Situations et conditions de travail <p>est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours, à l'exception des ambulanciers non-pompiers (AR 23/08/2014)</p>	
Situations et conditions de travail	Diplôme, brevet, certificat, ...	Obtention et maintien du brevet d'ambulancier (AR 13/02/1998) Conditions AR 23/08/2014

	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible
--	------------------------------	--

Description de fonction **Dispatcher**

Cette fonction est en principe associée à une fonction du cadre de base, ou du cadre moyen.

La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.

Cette fonction peut également être assurée par du personnel administratif non opérationnel.

Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de la réaffectation sur requête volontaire, prévue à l'article 119 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.

Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de l'arrêté ministériel du 11 juin 2015 fixant la liste des fonctions allégées, adaptées visées à l'article 126, alinéa 3, de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

Traiter les appels et les communications afin d'initier et de supporter les tâches opérationnelles.

Le dispatcher prend les notifications/appels, les évalue conformément aux accords en vigueur au niveau zonal en matière de classification et priorité, et enregistre la notification/l'appel, uniquement si ce processus n'est pas automatisé.

Si le processus n'est pas encore automatisé, le dispatcher alerte les équipes et coordonne la phase de départ. Il assure une information adéquate envers les équipes et les véhicules mobilisés et coordonne la communication radio. Pendant la lutte contre l'incident, le dispatcher enregistre les informations pertinentes.

Il traite de manière adéquate les demandes d'aide du terrain, telles que les demandes de renfort et les demandes spécifiques.

A l'issue de l'incident, il enregistre les informations pertinentes. Il évalue sa propre manière d'agir et contribue, le cas échéant, à l'évaluation générale de la notification/l'appel.

Dispatcher

Réceptionner et enregistrer une notification/un appel.

Tâches possibles (non limitatives) :

- Prendre une notification/un appel et collecter les données-clés
- Enregistrer la notification/l'appel
- Classer et établir les priorités relatives à la notification/l'appel conformément aux accords convenus.

Support de la mobilisation.

Tâches possibles (non limitatives) :

- Alerter les services/personnes adéquates selon les accords établis ou renvoyer aux instances ad hoc, pour autant que ce processus ne soit pas automatisé
- Contrôler les équipes engagées en ce qui concerne la nature et le site de l'incident
- Veiller à une application correcte des procédures de liaison
- Identifier les dysfonctionnements dans le système de dispatching, en évaluer les conséquences pour le processus opérationnel et entreprendre l'action adéquate
- Fournir aux équipes de secours les informations nécessaires relatives à l'incident
- Ajuster les moyens de l'intervention si des informations complémentaires l'imposent
- Appliquer la procédure de montée en puissance d'augmentation des effectifs
- Maintenir le contact avec les équipes de secours pendant l'intervention, en tant que point d'information central

Clôture de la notification/l'appel

Tâches possibles (non limitatives) :

- Consigner toutes les informations pertinentes lors de la clôture d'un incident
- Veille à la disponibilité des équipes démobilisées
- Evaluer ses actions personnelles
- Signaler et rapporter les points d'amélioration au niveau des procédures et des méthodes de travail

La description de fonction pour les parties :

- Place dans l'organisation
- Eléments de réseau
- Autonomie
- Situations et conditions de travail

est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.

Caractéristiques
spécifiques

Dactylographie
Travail de nuit et de week-end

Règlement d'épreuve

LE CONSEIL DE ZONE,

En sa séance du 16 décembre 2021, et après avoir délibéré, fixe comme suit le règlement de l'épreuve relative au recrutement, par professionnalisation, de deux sapeurs-pompiers ambulanciers pour l'Etat-Major & Services, les modalités pratiques d'introduction de la candidature, le stage et la nomination.

La description des fonctions, le cadre de travail et les conditions de travail sont détaillés dans l'appel à candidatures pour la fonction susvisée.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra pouvoir assurer les autres fonctions existantes au sein de la zone de secours en cas de changement de l'organisation de celle-ci.

Contenu de l'épreuve :

L'épreuve consiste en un entretien oral. Elle permet d'apprécier la motivation et l'activation du candidat, ses connaissances, sa maturité, sa disponibilité, sa conformité avec les descriptions de fonction ainsi que ses aptitudes professionnelles.

Composition du jury :

Le jury est chargé de l'organisation matérielle de l'épreuve. Il est composé de la manière suivante pour la zone de secours Hesbaye :

- Du Commandant de zone, ou de son délégué ;
- Du coordinateur opérationnel ou de son délégué ;
- Du Chef de poste de Waremme ou de son délégué ;
- De la G.r.h. ou de son délégué ;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Du stage :

Le stage de professionnalisation dure trois mois. Le stagiaire est placé sous la supervision du supérieur fonctionnel, dénommé ci-après « Maître de stage », désigné par le commandant.

Après l'acceptation de la fonction, conformément à l'article 95 du statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours, le candidat retenu débute son stage dans les trois mois à dater de la réception de la décision. Le début du stage de professionnalisation peut être postposé de trois mois en cas d'accord entre la zone et le candidat.

Un rapport intermédiaire de stage est établi après 3 mois par le maître de stage. Le stagiaire est évalué, dans ce cadre, au moyen d'une appréciation `satisfaisant, `à améliorer' ou `insatisfaisant. Cette évaluation est motivée au moyen de constatations concrètes. Le maître de stage formule des points d'attention et apporte des possibilités de solutions.

Nomination à la fin de stage :

Le rapport de stage propose : soit de nommer le membre du personnel, soit de ne pas nommer le membre du personnel.

Pour être proposé(e) à la nomination à la fin du stage de professionnalisation, le (la) stagiaire doit réussir son stage avec au moins la mention « satisfaisant ».

Réserve de recrutement :

Une réserve de recrutement sera créée.

Modalités de sollicitation :

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation (dûment datée ET signée) ;
- Un curriculum vitae lequel décrira notamment les mérites que le candidat pourra éventuellement faire valoir ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- Un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois maximums précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- Une copie de l'acte de nomination dans la fonction de sapeur-pompier volontaire ou dans un grade supérieur (membre opérationnel volontaire) ;
- Tous autres documents jugés pertinents par le (la) candidat(e), étayant qu'il (elle) correspond aux descriptifs de fonction ;
- Copie (recto-verso) des permis de conduire en sa possession ;
- Copie du brevet (ou badge) AMU;
- Copie de sa dernière évaluation éventuelle.

Les candidatures motivées devront parvenir, sous peine de nullité, par pli recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Hesbaye – Major M. Duvivier, Commandant de zone , rue Joseph Wauters, 65 à 4280 Hannut, **pour le 18 février 2022 au plus tard (16 heures)**, le cachet de la poste faisant foi, **OU au envoyé par mail au service du personnel de la zone (pour le 18 février 2022 au plus tard à minuit au plus tard).**

Toute candidature incomplète OU rentrée après la date limite des candidatures sera considérée comme irrecevable.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service gestion des ressources humaines (Tél. : 019/600 262) ou auprès du Major Duvivier, Commandant de zone (Tél. : 019/605 422).

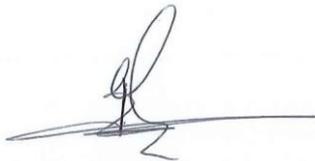
Publications :

L'appel à candidatures sera publié au moins 30 jours avant la date limite d'introduction des candidatures :

- ❖ le site internet de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur
- ❖ sur le site de la Fédération Royale du Corps des Sapeurs-pompiers de Belgique ;
- ❖ sur le site de la Zone de secours Hesbaye,
- ❖ affichés dans les deux postes de la zone et
- ❖ publié sur l'intranet de la zone de secours.

Pour la Zone de secours Hesbaye,

Le Commandant,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. DUVIVIER', written over a horizontal line.

Major M. DUVIVIER

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. DOUETTE', written over a horizontal line.

E. DOUETTE